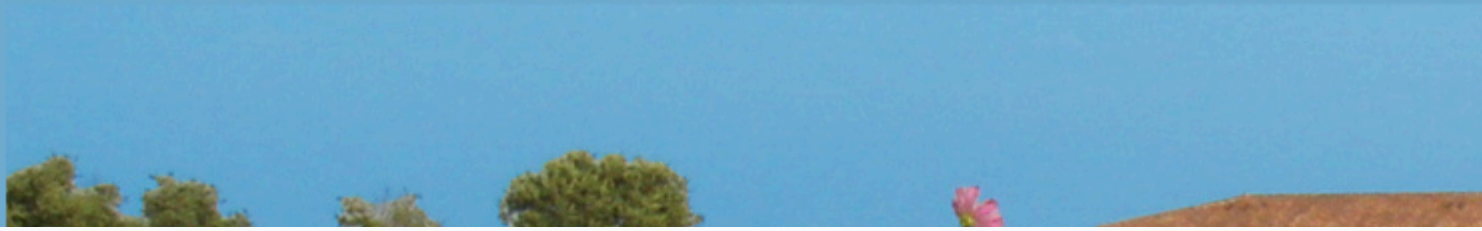

Nouvelle actualité

Taxe d'aménagement

Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement ?
ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TAM) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce la TAM ?

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département et, uniquement en Île-de-France, par la région. Elle sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Il ne s'agit pas d'une taxe annuelle, elle n'est due qu'à l'occasion de la réalisation de certains travaux de construction.

Qu'est-ce la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quelles sont les opérations concernées par la TAM?

La taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) : maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux, industriels, etc.

Elle s'applique dès qu'une surface **délimitée par des murs et couverte** est créée, à condition que la superficie dépasse **5 m²** et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à **1,80 m**.

Comment est calculée cette taxe ?

La valeur du projet se calcule soit par unité (emplacement de tente, place de parking, éolienne…) soit par m² de surface.

Les valeurs par m² sont actualisées au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).